

# **COMMISSION VOL MOTEUR**

# STAGES VOL MOTEUR

# NOTE EXPLICATIVE

# **GENERALITES APPLICABLES A TOUS LES STAGES**

- Tous les stages de l'ANEG¹ s'inscrivent dans une démarche pédagogique consistant à s'engager dans un processus commençant d'abord par découvrir le pilotage, d'en apprendre les bases et ensuite de progresser dans sa pratique.
- ➤ Ils sont ouverts à tous les Ouvrants-droit et Ayants-droit de la CCAS.
- Les conditions d'âge minimum requis sont précisées dans la fiche de stage.
- Des conditions particulières sont appliquées pour les Ayant Droit mineurs.

#### **Participation Financière**

- La participation financière demandée au stagiaire tient compte des frais liés à l'activité aéronautique (Heures de vol).
- Les éventuels frais annexes supplémentaires ne sont pas pris en charge et ne peuvent pas faire l'objet d'une participation financière de l'ANEG (Droits d'entrée à l'aéroclub support, frais de transport, taxes d'atterrissage, etc..).
- La restauration et l'hébergement sont à charge du stagiaire.
- La participation demandée au stagiaire est calculée en fonction du coefficient social. Le 1% intervient uniquement sur coût de l'activité technique :
  - ♣ 60 % pour les stages « Initiation ».
  - **♣** 50% pour les autres stages.
- La participation financière du stagiaire est encaissée à l'issue du stage.
- La participation financière est calculée selon 3 barèmes, calculés suivant le coefficient social (CS) du stagiaire ou de son Ouvrant Droit :

♣ CS1 : T1 à T7 soit : CS1 < 9653

♣ CS2 : T8 à T13 soit : 9654 > CS2 < 18973

♣ CS3 : > à T14 soit : CS3 > 18973

➤ Le prix des stages est identique, pour un même type de stage, quelque soit le lieu de réalisation du stage.

<sup>1</sup> ANEG : Aéroclub National des Electriciens et Gaziers – Club national de la CCAS regroupant toutes les activités relatives à l'aéronautique et aux activités aériennes.

#### Réalisation des heures de vol

- ➤ Pour chaque stagiaire, un nombre d'heures de vol en tant que Comandant de Bord est prévu dans chaque stage (Voir le § : « Spécificités des stages »)
- S'agissant d'un forfait aucun remboursement n'est effectué, sauf en cas d'évènements exceptionnels (blessure météo départ pour raisons majeures). Chaque cas sera étudié par le responsable des stages de la Commission Vol Moteur de l'ANEG sur présentation d'une attestation fournie par le Président de la SSA<sup>2</sup> organisatrice.
- Les heures de vol qui pourraient être effectuées, à la demande des Stagiaires, au-delà du forfait établi resteront entièrement à leur charge, au tarif en vigueur, et réglées à l'Aéroclub ou à la SSA organisatrice avant leur départ.

### Personnes extérieures

- Suivant les disponibilités, le stage peut être ouvert à des personnes supplémentaires non Ayants Droits et Ouvrants Droits. Dans ce cas aucune participation du fond du 1% ne pourra intervenir. Leur participation est liée à l'accord du responsable des stages de la Commission Vol Moteur et du responsable local (Président de la SSA organisatrice).
- ➤ En tout état de cause il ne pourra pas occuper la place d'un stagiaire ANEG.

## **Inscriptions**

- La liste des candidats stagiaires est arrêtée 1 mois avant la date du stage.
- ➤ Les inscriptions après clôture de cette liste seront soumises à la décision du responsable de stage.
- Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier d'inscription complet.

#### Pour être valide, une inscription doit :

- Etre faite par courrier (Fiche d'Inscription dûment complétée et signée), la date du cachet de la poste déterminant l'ordre d'inscription et l'éventuelle liste d'attente,
- ➤ Etre accompagnée d'une photocopie de la « Carte ACTIV » en cours de validité, avec Coefficient Social validé,
- ➤ Etre accompagnée d'un chèque correspondant au montant du stage suivant tarif cidessous,
- ➤ Etre accompagnée d'une Fiche d'Adhésion<sup>3</sup> ANEG avec son chèque de 20 €uros pour les participants qui ne sont pas déjà adhérents de l'ANEG.

#### Redoublement

- > Certains stages sont ouverts aux « redoublants ».
- ➤ Ces redoublants ne sont pas prioritaires lors de leur inscription. Ils ne peuvent participer que s'il reste des places disponibles.
- La participation financière des redoublants est majorée de 20 %.

### **Adhésion ANEG**

- L'adhésion à l'ANEG est obligatoire.
- > Cette adhésion se prend auprès de la SSA locale.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> SSA: « Section Sports Aériens » de votre CMCAS – Après avoir vérifié auprès de votre CMCAS, si celle-ci vous confirme qu'elle n'a pas de SSA, le signaler auprès du Responsable des Stages ANEG.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La fiche d'adhésion ANEG est disponible sur le site Internet de l'ANEG.

- ➤ Si le demandeur n'est pas déjà adhérent à l'ANEG, ou s'il ne peut pas s'inscrire (Pas de SSA dans sa CMCAS) cette adhésion se fera lors de l'établissement du dossier d'inscription.
- Toutefois, en cas d'impossibilité, elle devra être prise obligatoirement le premier jour du stage auprès du responsable local du stage.

### Partie technique:

- Le coût de la partie technique comprend :
  - La facturation des heures de vol effectuées en double commande,
  - Le coût de l'encadrement.
- Le coût de la partie technique ne comprend pas :
  - L'adhésion à l'ANEG,
  - ♣ L'éventuelle adhésion au club support,
  - ♣ L'éventuel établissement d'un Carnet de Vol (à la demande du stagiaire)
  - ♣ Les taxes d'atterrissage (sauf stages INIT),
  - Les frais d'hébergement et de restauration (Eventuellement, le correspondant local pourra vous proposer des formules d'hébergement / restauration)

### Consignes particulières

➤ Pour la réalisation du stage, n'oubliez pas de vous munir de tous les documents nécessaires en votre possession, en particulier pièces d'identité, carnet de vol, licence FFA, certificat médical en cours de validité pour les pilotes possédant un brevet, etc...

# **SPECIFICITES DES STAGES**

#### **STAGE INITIATION: VM INIT**

## Déroulement des stages :

- Chaque session se déroule du Lundi à 9 heures au Vendredi à 17 heures.
- ➤ En accord avec les stagiaires, elle peut être prolongée jusqu'au Samedi ou Dimanche si le programme n'a pas pu être achevé notamment pour raison météo.

## **Participants:**

Chaque session est constituée d'un groupe de 3 à 5 stagiaires et d'un Instructeur.

## Activité prévue :

- ➤ Chaque Pilote fera 5 heures en Double-commande.
- Des cours théoriques seront dispensés au sol.
- > Dans la mesure du possible, les stagiaires pourront effectuer des vols supplémentaires en tant que passager.

### **Stage de Cahors:**

- Le stage organisé à Cahors du 14 au 18 mai présente la particularité de regrouper sur une même plate-forme (aérodrome) plusieurs activités de l'ANEG (Vol Moteur, ULM, Parachutistes, Vol à Voile et si possible Aéromodélisme et Vol Libre)
- L'intérêt de ce stage est de côtoyer les autres disciplines et de partager avec les autres pratiquants.

➤ Pour ce stage, l'ANEG organise l'hébergement et la restauration des stagiaires (qui reste à leur charge).

### **STAGE INITIATION NAVIGATION: VM INIT NAV**

# Déroulement des stages :

- Chaque session se déroule du Lundi à 9 heures au Vendredi à 17 heures.
- ➤ En accord avec les stagiaires, elle peut être prolongée jusqu'au Samedi ou Dimanche si le programme n'a pas pu être achevé notamment pour raison météo.

# **Participants:**

Chaque session est constituée d'un groupe de 3 stagiaires et d'un Instructeur.

# Activité prévue :

- ➤ Chaque Pilote fera 5 heures en Double-commande et entre 5 et 10 heures en tant qu'observateur, ce qui lui permettra d'approfondir ses connaissances.
- > Des cours théoriques seront dispensés au sol.
- Lors de ce stage des atterrissages seront vraisemblablement effectués sur d'autres aérodromes. Des taxes d'atterrissage peuvent être perçues.

#### STAGE PERFECTIONNEMENT NAVIGATION: VM PERF NAV

# Déroulement des stages :

- ➤ Chaque session se déroule du Lundi à 9 heures au Vendredi à 17 heures.
- ➤ En accord avec les stagiaires, elle peut être prolongée jusqu'au Samedi ou Dimanche si le programme n'a pas pu être achevé notamment pour raison météo.

# Participants:

Chaque session est constituée d'un groupe de 3 stagiaires et d'un Instructeur.

## Activité prévue :

- ➤ Chaque Pilote fera 5 heures en Double-commande et entre 5 et 10 heures en tant qu'observateur, ce qui lui permettra d'approfondir ses connaissances.
- Des cours théoriques seront dispensés au sol.
- Lors de ce stage des atterrissages seront vraisemblablement effectués sur d'autres aérodromes. Des taxes d'atterrissage peuvent être perçues.

## **STAGE QUALIFICATION VOL DE NUIT: VM QVN**

### Déroulement des stages :

- ➤ Chaque session se déroule normalement du Lundi à 9 heures au Vendredi à 17 heures.
- ➤ En accord avec les stagiaires, elle peut être prolongée jusqu'au Samedi ou Dimanche si le programme n'a pas pu être achevé notamment pour raison météo.
- Etant donnée la spécificité du stage, les heures de vol seront effectuées entre le coucher et le lever du soleil (de nuit).

# **Participants:**

Chaque session est constituée d'un groupe de 3 stagiaires et d'un Instructeur.

# Activité prévue :

- ➤ Chaque Pilote fera 5 heures en Double-commande,
- ➤ Si possible, en fonction de l'avancement de sa formation, il effectuera 5 décollages et atterrissages en solo.
- Au cours des navigations, s'il y a atterrissage sur une autre plate-forme, des taxes d'atterrissage sont à prévoir.
- Lors des « voyages », les stagiaires pourront effectuer les vols en tant qu'observateur.
- > Des cours théoriques seront dispensés au sol.

#### STAGE VOL SANS VISIBILITE - INITIATION IFR: VM VSV

# Déroulement des stages :

- ➤ Chaque session se déroule normalement du Lundi à 9 heures au Vendredi à 17 heures.
- En accord avec les stagiaires, elle peut être prolongée jusqu'au Samedi ou Dimanche si le programme n'a pas pu être achevé notamment pour raison météo.
- Etant donnée la spécificité du stage, les heures de vol seront effectuées de jour « sous casquette » ou en conditions IMC,

# Participants:

Chaque session est constituée d'un groupe de 3 stagiaires et d'un Instructeur.

# Activité prévue :

- ➤ Chaque Pilote fera 5 heures en Double-commande,
- ➤ Si possible, en fonction de l'avancement de sa formation, il effectuera des approches ILS.
- Lors des « voyages », les stagiaires pourront effectuer les vols en tant qu'observateur.
- > Des cours théoriques seront dispensés au sol.

## **TARIFS:**

Stage	CS1	CS2	CS3
VM INIT	210.00 €	280.00 €	350.00 €
VM INIT NAV	294.00 €	368.00 €	441.00 €
VM PERF NAV	294.00 €	368.00 €	441.00 €
QVN	300,00 €	375,00 €	450,00 €
VSV	300.00 €	375.00 €	450.00 €

# **BULLETIN D'INSCRIPTION:**

REFERENCE DU STAGE :DATES DU STAGE :			
Adresse:	Prénom :		
	Ville:		
Tomicile:	Professionnel: Professionnel: Professionnel		
Date de naissance :	E-Mail:		
CMCAS d'appartenance :			
RENSEI	GNEMENTS COMPLEMENTAIRES		
Numéro du Brevet de Pilote TT	ou PPL :		
Date de fin de Validité :			
Date de fin de Validité de la Vi	site Médicale :		
Numéro de Licence FNA:			
Nombre d'Heures de Vol : DC	SOLO TOTAL		
SSA d'appartenance :			
Machine utilisée :			
Date :	Signature:		
	Signature du Président de la SSA :		

# Bulletin à retourner à :

Bernard BOYMOND 44 Chemin du Truchin 73370 Le Bourget du Lac 04 79 25 28 30 06 88 70 42 51 bernard.boymond@gmail.com